



Janvier 2021

Bulletin d'informations
municipales

Étainhus

Chères Stainhusiennes, chers Stainhusiens,

C'est avec plaisir que je vous présente le numéro 39 de notre bulletin municipal. 20 ans déjà se sont écoulés depuis le premier numéro.

Ce nouveau mandat a pris un départ inédit. Confrontés à la COVID dès le mois de mars, nous avons dû inventer une nouvelle façon de vivre. Nous étions confinés ! Des masques ont été distribués à chacun d'entre vous et nous avons rendu visite aux personnes vulnérables. 2020 n'a épargné personne, ni sur le plan familial, ni sur le plan professionnel. Certains d'entre vous ont traversé ou traversent encore bien des difficultés.

À l'heure de ce deuxième confinement et après les fêtes de fin d'année, nous nous devons de continuer à respecter les gestes barrières aussi bien dans la sphère privée que dans l'espace public. Nous vous rappelons qu'il est conseillé de limiter les rassemblements familiaux et que le port du masque est obligatoire en agglomération.

Vous l'aurez compris, la cérémonie des vœux du mois de janvier 2021 ne pourra pas avoir lieu.

Nous avons quand même pu mener à bien des travaux au sein de la commune : travaux d'accessibilité à l'église, travaux d'entretien à l'école et, en partenariat avec la communauté urbaine, remise en état de chaussées, contrôle et curage du réseau d'eaux pluviales afin de combattre le ruissellement, ...

Des projets sont à l'étude pour les années qui viennent : travaux de rénovation du complexe sportif, aménagement d'une sente piétonne (allant du cœur du village au gymnase), rénovation du groupe scolaire ; le tout en respectant l'équilibre du budget communal.

2021 sera aussi l'aboutissement du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) qui régit le droit des sols dans notre commune.

En attendant de pouvoir nous réunir à nouveau, c'est de tout cœur que le conseil municipal et moi-même vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

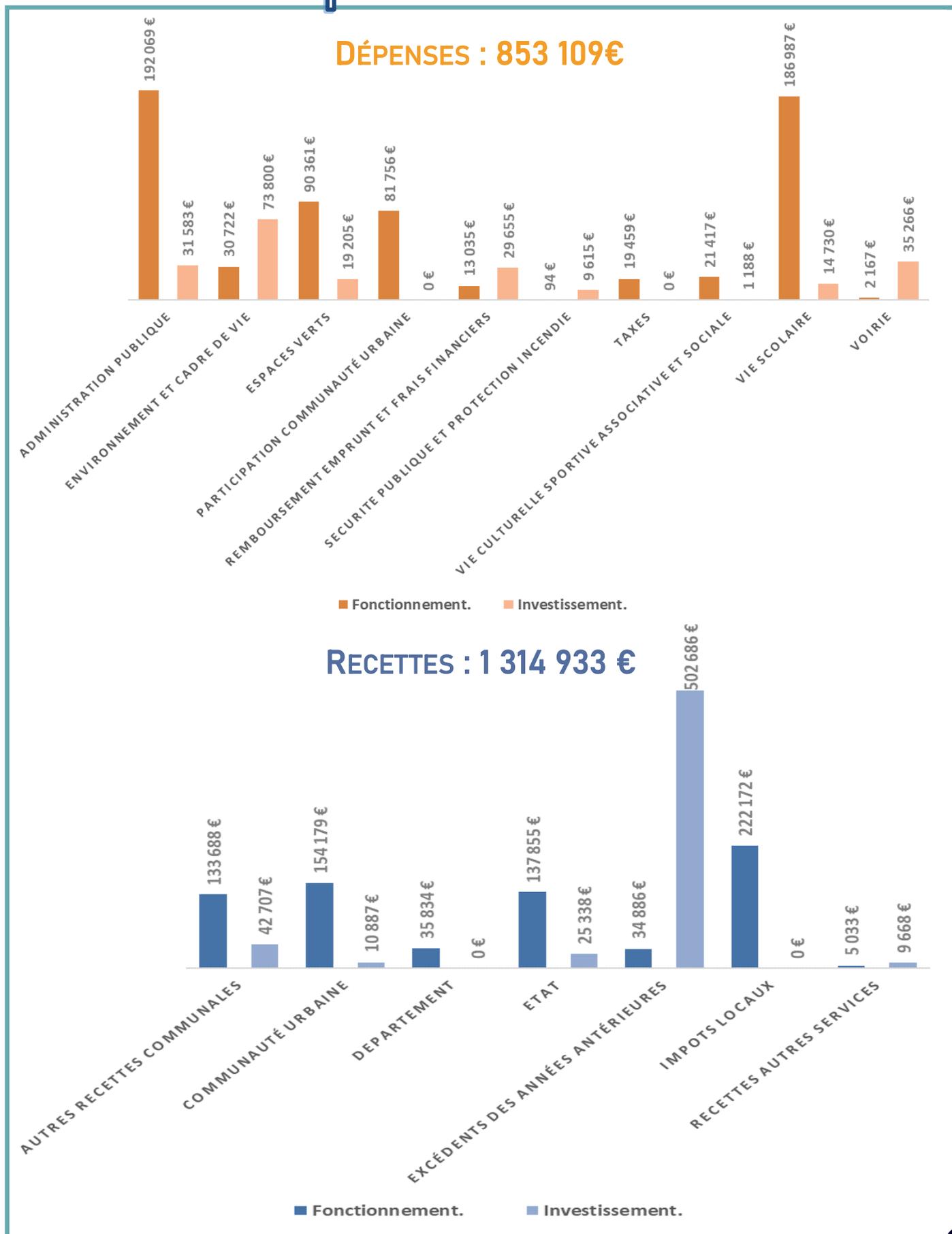
Votre Maire, Rémi Malo

n°39

ESTOES

Les nouvelles

Compte administratif 2019



de la commune

Les explications du compte administratif 2019 :

Un compte administratif est le bilan financier qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires exécutées. Il retrace donc les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la commune et doit être conforme au compte de gestion du Trésor Public. Il est présenté au Conseil Municipal pour adoption.



Pour l'année 2019, on notera :

- Deux postes incompressibles : l'administration publique et la vie scolaire.
- Que le compte administratif fait apparaître des dépenses s'élevant à 853 109€ et des recettes à hauteur de 1 314 933€ soit un excédent de **461 824€**. Cet excédent conséquent reflète la bonne gestion sur plusieurs années de la section de fonctionnement qui a permis de dégager des crédits pour réaliser des travaux sur le territoire de la commune.

État civil 2020

Naissances

06 mars	LEBRUN Lyam
13 avril	LEMONNIER Côme
28 juillet	BOUGUIGNOLLE Axel
2 octobre	VIVIER CATONI Milo

Mariages

20 juin	Damien LACOUR & Sandy DURAND
24 octobre	Pierre POUPON & Blandine MAILLARD
5 décembre	Christophe RECHER & Marine GRARD

Décès

12 février	Marie BELTRAN PUJOL née DUTERTRE
1 ^{er} mars	Annick RIAUD née BLANCHARD
4 avril	Charley DÉFRESNE
29 avril	Jeannine FOUACHE née FAUVEL
22 août	Valérie DUVAL née PIMONT
06 octobre	Arnaud LEMARCHAND
12 octobre	Eric BAR
12 décembre	Pascal BIDOIS

Travaux

RÉSEAU EAUX PLUVIALES : En partenariat avec la Communauté Urbaine, pour résoudre en partie des problèmes de ruissellements, des travaux de contrôle, des opérations de curage et des réparations ont été effectués sur les réseaux.

VOIRIE : Plusieurs chaussées ont pu être remises en état tout au long de l'année 2021 : la route de la Garenne, la route du four à pain en partie, le chemin du moulin à vent et l'aménagement du parking de l'épicerie.

ÉGLISE : Travaux d'aménagement accès (piliers, murs de soutènement, escalier et mains courantes).

ÉCOLE : Quelques travaux d'investissement et d'entretien ont été effectués pendant les vacances scolaires.

FIBRE OPTIQUE : Les travaux de déploiement de la fibre optique ont débuté sur la commune. Le réseau pourrait être opérationnel début 2022.

LES PROJETS :

- Des devis en cours pour la réhabilitation du terrain de tennis en plateau sportif
- Un appel à une maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du gymnase a été lancé
- Des études et consultations sont en cours concernant la sente piétonne reliant le groupe scolaire au complexe sportif en partenariat avec la CU.
- Une reprise des consultations pour les travaux dans le groupe scolaire aura lieu dès 2021

Ça s'est passé à Étainhus

Cérémonie commémoration 11 novembre

Malgré la situation de crise sanitaire, la cérémonie de l'armistice a été maintenue au sein de la commune d'Étainhus.

En effet, le maire Rémi MALO, entouré de ses adjoints, a déposé une gerbe au pied du monument aux morts du village afin de respecter la mémoire des soldats disparus lors de la première guerre mondiale.

Les élus ont respecté une minute de silence suivi du chant de la Marseillaise.



Le club des anciens et la commune d'Étainhus organisent le Téléthon 2020

L'édition 2020 du Téléthon a eu lieu **les 4 et 5 décembre 2020**. Cette année, l'Association française contre la myopathie (AFM) s'est mobilisée autour du thème **#Trop Fort**, en résonance à la force des familles qui se battent quotidiennement contre la maladie.

Familles et chercheurs comptent sur vous. Apportez la force de votre don au Téléthon 2020, une année si particulière.

L'épidémie de COVID-19 a obligé les bénévoles à repenser l'organisation des animations au profit du Téléthon 2020. Toutefois, les généreux donateurs ont pu malgré tout participer à cet événement pour continuer à lutter contre les maladies par le biais de **deux urnes**. L'une étant mise en place à l'intérieur de l'hexagone du groupe scolaire et l'autre à l'intérieur de l'épimarché.

Ainsi, il a pu être récolté la somme de 362€ qui sera distribué à l'AFM.

Les bénévoles remercient les donateurs et espèrent les retrouver en 2021 à travers différentes et nouvelles animations.



Colis des anciens

Afin de préserver la santé de tous, la municipalité d'Étainhus et son CCAS n'ont pas pu organiser la remise du colis des anciens comme traditionnellement dans la salle de fêtes de la commune autour d'un goûter.



Pour les personnes ayant répondu aux inscriptions, la distribution des colis s'est faite à domicile (en respectant les gestes barrières et le port du masque) par les membres du CCAS et les conseillers municipaux durant le week-end précédent les fêtes de fin d'année.

Cette année, le colis contenait, en plus de son traditionnel panier garni, **des cartes de Noël** dessinées par les classes de maternelles et primaires de l'école « Les milles pages » de notre commune.

Ainsi, ce sont **69 colis** qui ont pu être distribués auprès de nos aînés de la commune.



PORTRAIT

Vie professionnelle

Avant d'arriver à Étainhus, Olivier a travaillé 4 ans au sein d'une entreprise de pépiniéristes paysagistes. C'est durant les 2 premières années que ses connaissances relatives aux espaces verts lui ont été transmises par son collègue et pair de l'époque. Dans le cadre de cette première expérience professionnelle, il a été amené à rencontrer Monsieur Michel BOULAY (Maire d'Étainhus de 1977 à octobre 2000) qui l'a recruté pour la place d'agent d'entretien au sein de la commune.

Aujourd'hui, agent de maîtrise, Olivier exerce ses missions principales autour de l'entretien des espaces verts, de la voirie communale, mais aussi le fleurissement, l'entretien des différents bâtiments communaux. Cependant, au fil des années et au vu de l'évolution des règlementations, les missions de notre employé communal ont évolué. Ainsi, avec l'arrivée du Zéro Phyto, les tâches d'Olivier et de ses collègues s'en sont trouvées considérablement modifiées, avec par exemple, un entretien des trottoirs de la commune dorénavant de façon manuelle, l'utilisation de produits chimiques étant maintenant interdites sauf pour l'entretien des cimetières et espaces sportifs comme le gymnase. Olivier remercie tous les habitants qui consacrent un peu de leur temps à entretenir leur devant de maison, jardin, entrée. Notre employé communal apprécie que les élus contribuent à faire évoluer les

techniques de matériel mis à disposition des agents communaux. En complément de ces activités, Olivier apprécie tout particulièrement de contribuer au fleurissement et à l'embellissement du village.

Enfin, Olivier en tant qu'agent communal assume un rôle de vigilance sur l'ensemble du territoire communal. Il veille au bon fonctionnement des différents espaces de la commune, il surveille le non-débordement des eaux pluviales ou tout autre anomalie sur le village. Cette mission est essentielle à la bonne marche de notre commune.

Malgré plusieurs opportunités ou propositions d'autres employeurs, les très bonnes relations qu'il a pu entretenir avec les différents maires en poste l'ont conforté dans son souhait de rester au sein de notre commune depuis. Olivier est fier de la confiance qui lui est accordée par les 3 maires pour lesquels il a été amené à travailler. Il apprécie ainsi d'avoir cette confiance lui permettant d'assumer au mieux la gestion des services techniques de la commune.

Tout au long de ces années, Olivier s'est également attaché à transmettre ses savoirs et compétences, ainsi plus d'une trentaine de jeunes stagiaires, apprentis, contrats aidés ont pu bénéficier de ce partage de connaissances. La transmission des savoirs est importante pour Olivier et lui apporte une grande fierté. C'est pourquoi Olivier apprécie les formations proposées par la commune.

2020, fut une année particulière pour chacun d'entre nous, et pour Olivier également. Durant le premier confinement a eu lieu surtout une attention et une vigilance sur la commune (dépôts intempestifs de déchets par exemple). Puis dès le premier déconfinement, le retour à une activité normale a repris place tout en respectant scrupuleusement les gestes barrières avec ses collègues, même si garder le masque en extérieur n'est pas chose facile.

Vie personnelle

Olivier CHARNASSÉ, né le 6/06/1966, employé au sein de la commune d'Étainhus depuis le 1^{er} octobre 1986. Chacun d'entre nous a pu au long de ces années le croiser sur l'ensemble du territoire de notre commune.

Olivier, très impliqué dans son activité au sein de notre commune, a également de nombreuses activités extraprofessionnelles notamment sportives (vélo, natation, ski qu'il pratique régulièrement) nécessaires pour garder la forme. Il aime aussi les balades à moto, à quad et les voyages en Europe. Mais il apprécie tout particulièrement de pouvoir profiter de sa famille, ses enfants, petits-enfants et de ses amis.

Ses souvenirs

Durant ces 34 années d'activité au sein de notre village, Olivier a été confronté parfois à des événements anecdotiques comme par exemple le sauvetage d'un bouc fugueur dans le village durant 2 jours. Celui-ci s'était sauvé de chez ses propriétaires du côté du four à pain et a été capturé au sein de la zone d'activités par Olivier et notre ancien Maire Monsieur Didier SANSON. Cette anecdote reste une des plus marquantes pour Olivier.

Un autre événement a pu retenir l'attention d'Olivier durant sa carrière : ce sont les nombreuses inondations auxquelles le village a pu être confronté au début de sa carrière. Plus particulièrement celle de novembre 2009 qui a inondé tout le centre bourg du village, l'école et la rue de la Mairie. Olivier a dû intervenir en urgence dès 6h du matin pour écoper l'eau et nettoyer le groupe scolaire qui n'avait pu accueillir les enfants ce jour-là, l'accès jusque l'école étant impossible de toute façon. Depuis des travaux réalisés dans le village en lien avec la communauté de communes Caux Estuaire ont permis de réduire de manière considérable de tels événements.

Ce qui marque également Olivier depuis son arrivée au sein de notre commune c'est l'évolution de la population du village qui a presque doublé : au recensement de 1982, il y avait 609 habitants, pour 1191 habitants en 2020.



Maintenant que nous connaissons un peu mieux Olivier, n'hésitez pas à échanger avec lui, il pourra vous renseigner ou vous conseiller. De nature convivial, il prendra le temps pour discuter avec chacun d'entre nous quelques instants.

Retour sur 20 ans d'informations municipales

Il y a 20 ans naissait le bulletin d'informations municipales, c'était en **JANVIER 2001** ! Nous sommes allés à la recherche aux informations et aux clichés. Retour sur deux décennies d'informations communales.

Etainhus infos

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES • JANVIER 2001



LE NOUVEAU CONSEIL, APRÈS LES ÉLECTIONS DU 15 NOVEMBRE 2001. De gauche à droite : Jérôme - D. Vandrommenh (1er adjoint), D. Sureau (maire), Y. Bouché (adjoint), de droite : J.-L. Corré, L. Lohet, G. Lemaire, F. Blain, C. Caillandier, F. Babin, N. Dussan, R. Hain, H. Prévost, D. Capon.

Edito

Monsieur Dussan nous a quittés le 20 octobre dernier après avoir consacré 23 ans de sa vie à la gestion et à l'aménagement de notre commune. L'usuel de continuer le mandat, afin d'un conseil municipal parcellièrement modifié, avec pour objectif principal de faire avancer les dossiers en cours. Je suis heureux de vous présenter ce bulletin qui se veut être un outil d'informations pour l'ensemble des habitants. Avant de voter sur l'ensemble des propositions je vous invite à vous en saisir dans un autre numéro... Il est malheureusement pas possible d'être exhaustif sur toute la vie de notre village. L'année 2000 est terminée, nous sommes entrés dans la troisième millénaire, mais c'est de tout cœur que le conseil municipal et moi-même vous souhaitons à tous une excellente année 2001. Didier Sureau

TIENS, TIENS... UN BULLETIN MUNICIPAL ! Il peut paraître étrange, voire suspect pour certains, qu'un bulletin d'informations soit livré à quelques semaines des élections municipales. Pourtant, le contenu qui nous a poussés à sortir ce petit journal est tout autre. Suite à une nouvelle composition du conseil municipal en novembre dernier, une volonté affirmée et partagée d'informer la population sur les dossiers en cours s'est faite entendre. Un réel travail en commun a permis à ce genre de réalisations de voir le jour sans monopole pour autant l'énergie de tous les membres du conseil. Nous avons souhaité que ce bulletin municipal et l'ensemble de nos services se mettent à l'œuvre dès maintenant, nous espérons qu'il répondra en tout ou partie à une attente exprimée par bon nombre d'entre vous. N'hésitez pas à nous faire partager votre sentiment sur ce journal.

La Commission Informations

ACTION SOCIALE
Comme chaque année pour Noël, le municipalité a distribué et sans formalités, environ 112 enfants des écoles et un colis aux 60 anciens de plus de 70 ans résidant la commune.

Sommaire

Page 2 : Communauté de communes, Cantine scolaire.

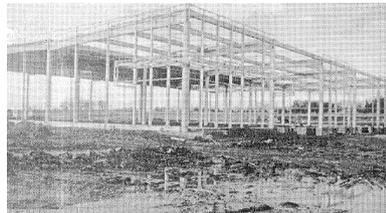
Page 3 : Travaux et voirie.

Page 4 : Ordres menagères.

Page 5 : Informations pratiques.

Page 6 et 7 : Zone d'activité de la gare. Associations de la commune. Bloc notes. Etat civil.

En **2001**, dans le premier bulletin, on parlait de la construction de la zone d'activités de la gare, aujourd'hui zone d'activités des bleuets.



En **2002**, c'est la mise en place du tri sélectif dans la commune, l'ouverture d'une épicerie et la première édition de la fête de la musique.

En **2003**, il y a eu la création d'une classe.

En **2004**, l'installation de l'ADSL dans la commune. En **2005**, des travaux ont été réalisés au gymnase et autour de l'école pour sécuriser l'accès.



En **2006**, il y a eu la création du restaurant scolaire et en **2007**, l'inauguration de l'école suite aux nombreux travaux, l'école est nommée « L'école des milles pages ». Des travaux ont également été réalisés devant la Mairie.

En **2008**, élection d'une nouvelle équipe municipale et construction d'une nouvelle entreprise sur la zone d'activités sont évoquées.



En **2009**, c'était les travaux pour la nouvelle et actuelle épicerie, qui étaient d'actualité. L'inauguration du commerce multiservices a eu lieu en janvier **2010**.

En **2012**, il y a eu la restauration du gymnase et la mise en place de caméras suite à des incivilités. Quelques travaux de rafraîchissement à l'école et la fin des travaux pour le bassin de rétention de la gare.

En **2014**, mise en place du site internet de la commune mais aussi élections municipales avec scrutin de liste, aménagement de la place Saint Jacques et son inauguration et l'arrivée du gaz naturel.



En **2016**, deux gros projets sont en cours : l'aménagement de la gare ainsi que les logements « résidence Le Carreau » place Saint Jacques. C'est en **2017**, que tous les travaux se réalisent.

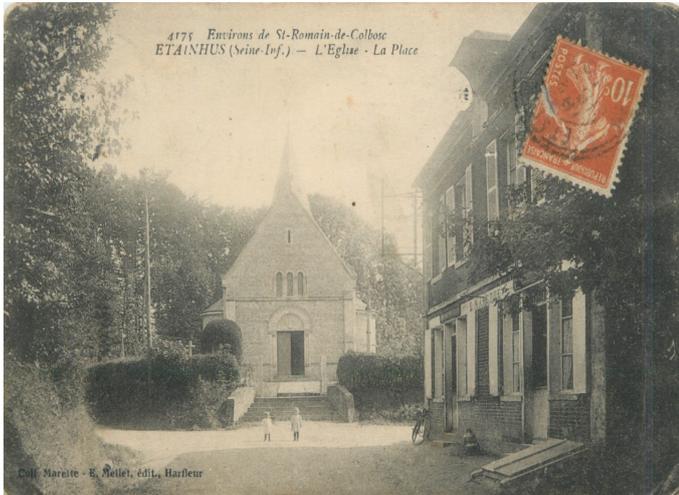
En **2018**, c'est l'élaboration du Plan Local Urbanisme (à retrouver dans le numéro 33), et l'inauguration du pôle multimodal de la gare en présence d'élus. Il y a également eu l'ouverture d'une sixième classe au groupe scolaire.

En **2019**, c'est la mise en place effective de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole.

Et enfin, en **2020**, c'est l'élection d'une nouvelle équipe municipale. Et l'agrandissement du réseau LiA qui permet aux habitants de se rendre à Montivilliers ou au Havre en bus.



Au temps des cartes postales



Église, 1910



Église, 2020



Route d'Angerville, 1917



Route d'Angerville, 2020



La gare, 1924



La gare, 2020

Citoyenneté

Bien vivre ensemble

Nouveau terrain de jeu ?

NON, c'est une propriété privée

Dans notre région, les champs ne sont pas clôturés. Cela facilite l'accès aux engins agricoles dans ces terres parfois vastes. Mais l'étendue peut entraîner des envies de se promener, à travers champs, avec son chien ou son cheval. Ces espaces sont aussi parfois transformés en terrain de cross, pour des motos ou des quads. Mais ces champs restent une **propriété privée** où l'agriculteur sème des céréales qui ne sont parfois pas encore sorties de terre, et risquent d'être piétinées.

Par ailleurs, certains pensent que les terres agricoles peuvent être des jardins ouverts au public. Les citrouilles apparentes, les pommes de terre etc., sont le fruit de labeur de l'exploitant. Si chacun se sert un petit peu, que restera-t-il à celui ou celle qui a travaillé pour vivre de ses récoltes ? Le glanage est autorisé, en général avec l'accord de l'agriculteur mais l'arrachage avant récolte fait des dégâts !

**Glaner n'est pas voler,
mais voler n'est pas glaner.**

Nous avons la chance de vivre à la campagne, de profiter de grands espaces. Respectons ceux qui les entretiennent et vivons tous en bonne harmonie.

Véhicules hors d'usage

Environ 1 million de véhicules hors d'usage (VHU) est traité chaque année en France dans les 1 700 centres de traitement VHU et les 60 broyeurs agréés. Les VHU sont des **déchets dangereux** tant qu'ils n'ont pas subi l'étape de **dépollution**.



Une directive européenne du 18 septembre 2000 relative aux VHU encadre la gestion de ces véhicules. Elle fixe notamment des objectifs de réutilisation, de recyclage et de valorisation. Au niveau national, la filière est régie par le code de l'environnement. La réglementation prévoit que le détenteur d'un VHU doit le **remettre obligatoirement à un centre VHU agréé** par le Préfet et que ce dernier a l'obligation de lui reprendre **gratuitement**. Afin de lutter contre les sites illégaux de traitement de VHU, *il est, donc, obligatoire pour tout citoyen propriétaire d'un véhicule de se débarrasser de celui-ci s'il est hors d'usage (en fin de vie ou irréparable).*

Le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures ou autres déchets insalubres ou de quelque nature qu'il soit, est **puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe** selon le code pénal. De plus, le non-respect de l'obligation de remettre son VHU à une entreprise agréée est sanctionné de **2 ans d'emprisonnement et de 75 000€ d'amende**.

*C'est quoi le tapage nocturne
ou les nuisances sonores Monsieur le Maire ?*

LE TAPAGE NOCTURNE

Le tapage nocturne tel que sanctionné par la loi comprend **tous les bruits émis par une personne, une chose ou un animal** entre 22 heures et 7 heures.

En clair, entre 22 heures et 7 heures, faire du bruit est **interdit**. Il faut donc rester vigilant et faire en sorte de ne pas ennuyer ses voisins. La nuit, les bruits répétitifs, longs et d'une certaine intensité sont considérés comme du tapage nocturne.

LES NUISANCES SONORES EN JOURNÉE

Le week-end est souvent l'occasion de passer la tondeuse ou de se transformer en bricoleur. À Étainhus, les horaires autorisés pour « faire du bruit » sont les suivants :

Du lundi au vendredi de 8H30 à 12H et de 14h30 à 20H

Le samedi de 9 H à 12H et de 15h à 19H

Le dimanche de 10 H à 12 H.

**Respecter le règlement municipal,
c'est contribuer au bien vivre ensemble à Étainhus !**

IL PEUT VOUS ARRIVER DE FAIRE DU BRUIT A TITRE EXCEPTIONNEL EN DEHORS DES HORAIRES AUTORISÉS

Si vous savez que vous allez **exceptionnellement** faire du bruit, lors de travaux ou dans le cadre d'une soirée d'anniversaire par exemple, il est préférable de prévenir vos voisins. Ils sauront très certainement se montrer tolérants si vous respectez des proportions raisonnables.

LES ABOIEMENTS DE CHIENS EST-CE UNE NUISANCE ?

Les aboiements de chiens peuvent aussi constituer une nuisance sonore, qu'ils surviennent de nuit comme de jour. Si un chien aboie en permanence en présence ou non de son propriétaire, un individu est en droit de demander au propriétaire du chien de prendre les mesures nécessaires pour cesser ou atténuer cette nuisance sonore. Avant de porter plainte auprès de la gendarmerie, il est préférable de prévenir le propriétaire du chien que ses aboiements vous gênent.

La plupart du temps les choses s'arrangent avec un bon dialogue.



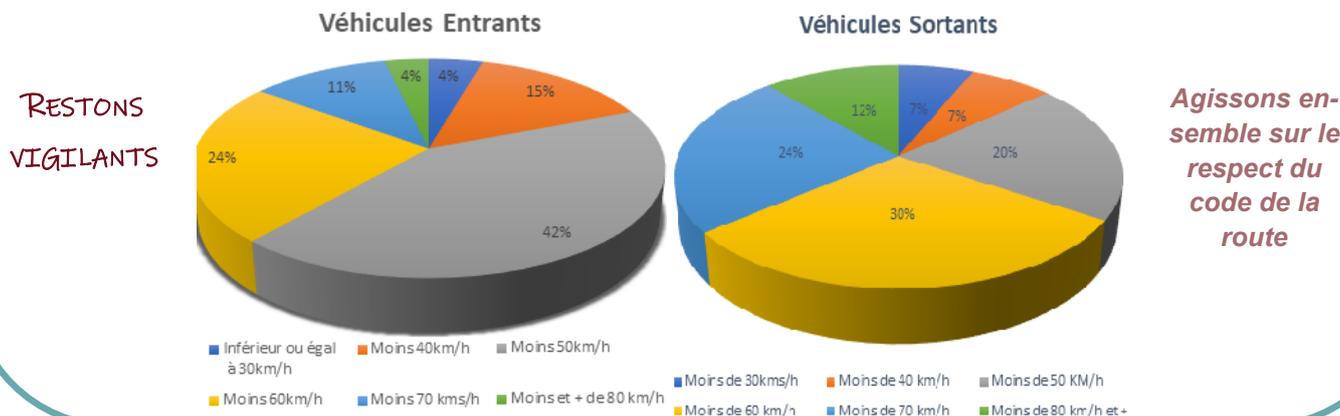
Radars pédagogiques

Depuis 2 ans, la commune a fait le choix de s'équiper de **radars pédagogiques mobiles** afin de sensibiliser les automobilistes au respect des vitesses autorisées en agglomération.

Respecter la vitesse c'est se protéger et protéger les autres usagers de la route

La sécurité routière est une cause nationale et une priorité pour les forces de l'ordre. C'est pourquoi, nous souhaitons partager avec l'ensemble des stahusiens un exemple de contrôle sur deux mois (septembre/novembre 2020) indiquant le passage des véhicules entrants et sortants sur la D39 et la D234.

La vitesse réglementaire (50 km/h) est respectée à 48%. Malheureusement il existe des vitesses élevées et excessives relevées à **151 km/h**. Ces comportements restent inconscients et inadmissibles.



PREVENTION CAMBRIOLAGES

Protéger votre habitation

•Lorsque vous êtes absents

Les cambrioleurs opèrent souvent lorsque vous êtes partis faire des courses, chercher les enfants à l'école ou promener le chien... fermez donc toujours vos fenêtres et votre porte à clé. Si vous possédez un système d'alarme, enclenchez-le à chaque fois que vous sortez. Vous pouvez laisser une radio ou une télévision allumée pour simuler une présence.

•Lorsque vous êtes présents

Contrairement aux idées reçues, de nombreux cambriolages ont lieu alors que les propriétaires sont à leur domicile !

La plupart des cambrioleurs se font passer pour des représentants, des policiers, gendarmes, des agents d'EDF, du service des eaux (...) ou disent vouloir un simple renseignement...

N'ouvrez donc pas à n'importe qui. Exigez la carte professionnelle et n'hésitez pas à téléphoner à l'organisme pour vérifier. En cas d'inquiétude avérée, prenez contact avec le secrétariat de la Mairie au 02 35 20 90 04 pour prévenir qu'il y a du démarchage frauduleux. Veillez à bien fermer vos portes et fenêtres la nuit.

Quelques conseils simples et efficaces

*Ne laissez pas vos volets entrebâillés : soulever les crochets

intérieurs est un jeu d'enfants !

*Lorsque vous êtes chez vous, verrouillez les portes et ne laissez jamais vos clés sur la serrure.

*Ne faites jamais apparaître vos noms et adresses sur vos porte-clés.

*Ne laissez pas entrer quelqu'un pour téléphoner.

*Lorsqu'une personne se présente à la porte, demandez systématiquement une carte professionnelle et refusez d'ouvrir !

•Lorsque vous partez en week-end ou en vacances

Ne dites jamais dans un lieu public ou sur les réseaux sociaux que vous allez vous absenter de votre domicile, que vous partez en vacances.

Précisez à vos voisins que vous ne déménagez pas pendant vos congés !

Votre habitation doit paraître habitée : demandez que l'on ouvre régulièrement vos volets, ou branchez une lampe visible de l'extérieur.

Signalez votre absence à la gendarmerie de St Romain de Colbosc.

Faites suivre ou relever votre courrier : une boîte aux lettres débordante signale votre absence.

Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique indiquant la durée de votre absence, ou bien transférez vos appels si vous le pouvez.

Bien me renseigner, pour être dans la légalité

Vous souhaitez embellir votre propriété en réalisant un agrandissement, une création d'ouvertures, une modification de façade, un garage, un abri de jardin, une clôture ...

Avant toute réalisation et en fonction de la teneur de votre projet, vous avez l'**obligation** de déposer une demande d'autorisation préalable à la Mairie.

La Mairie ou le pôle d'instruction d'urbanisme de la communauté urbaine de Saint-Romain se tiennent à votre disposition pour tout renseignement. Le pôle d'instruction vous accueille et vous conseille sur la faisabilité de votre projet, les démarches à suivre et les documents nécessaires à l'instruction de votre demande.

Maison du territoire de Saint Romain de Colbosc

02 35 13 36 90

DU LUNDI AU VENDREDI : 9H00 À 12H00 - 14H00 À 17H00

maisonduterritoire-saintromain@lehavremetro.fr

5 Rue Sylvestre Dumesnil

76 430 St Romain de Colbosc

#contrelscambriolages

PLAN NATIONAL DE LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES ET LES VOLS À MAIN ARMÉE

CONTRE LES CAMBRIOLAGES LES BONS RÉFLEXES

AVANT DE PARTIR

Ne pas diffuser ses dates et photos de vacances sur les réseaux sociaux

Signaler son absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie

Faire suivre son courrier ou le faire relever par une personne de confiance

Transférer sa ligne fixe sur son téléphone mobile

Mes déchets qu'est-ce que j'en fais ?

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de la communauté urbaine : <https://www.lehavreseinemetropole.fr/amoservice/theme/collecte-et-recyclage-des-dechets>

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

Les chiffres

+ de 165 000 tonnes de déchets pris en charge chaque année par la communauté urbaine.

84% d'entre eux sont valorisés pour être transformés en énergie, en compost ou encore recyclés.

11 000 tonnes de déchets recyclés

20 000 tonnes de déchets compostés.

Dans la borne ou le bac jaune UNIQUEMENT EN VRAC

PAS DE SAC

LES ERREURS DE TRI

- BOUTEILLES ET BOCALX EN VERRE
- COUCHES
- TEXTILES
- OBJETS EN PLASTIQUE, EN BOIS OU EN METAL
- PILES ET BATTERIES
- DÉCHETS VERTS
- ORDURES MÉNAGÈRES

PAPERS, EMBALLAGES ET DRÔQUES EN CARTON

BOUTEILLES, FLACONS ET BORDONS EN PLASTIQUE

TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

EMBALLAGES EN METAL

LE HAVRE SEINE METROPOLE

PREPARONS L'AVENIR AU QUOTIDIEN

lehavreseinemetropole.fr

LES BONS GESTES DE TRI DES DÉCHETS FACE AU COVID-19

Masques chirurgicaux de protection

Gants et textiles sanitaires

Mouchoirs en papier à usage unique

ENFERMEZ-LES DANS UN SAC PLASTIQUE DEDIE, À FERMER ET À GARDER 24 H

JETEZ-LE DANS VOTRE SAC POUBELLE, À METTRE FERMÉ DANS LES ORDURES MÉNAGÈRES

IL EST INTERDIT DE LES METTRE DANS LES BACS JAUNES OU MARRONS

LE HAVRE SEINE METROPOLE

Que deviennent mes déchets ?

Les **ordures ménagères** (*poubelle grise*) sont destinées à être **incinérées**. Après la collecte, elles sont conditionnées pour être transportées par la Seine jusqu'à l'usine SEVEDE à Saint-Jean-de-Folleville. L'usine de valorisation énergétique produit de l'électricité grâce à la chaleur dégagée par l'incinération des déchets.

Les **emballages** et les **papers recyclables** (*poubelle jaune*) sont déposés dans des centres de tri pour être séparés par nature et par matériaux (*papers, cartons, métaux, plastiques*) grâce à des machines et des opérateurs. Les déchets triés sont ensuite compactés pour former des balles qui sont envoyées à des entreprises, appelées recycleurs. Les recycleurs nettoient les déchets pour avoir de la matière propre et pouvoir les transformer. Les métaux sont fondus, le plastique est broyé et ramolli et le carton est transformé en pâte. Ces matières sont ensuite exploitées pour fabriquer de nouveaux objets.

Les **déchets verts** sont collectés dans les déchetteries puis transformés en compost dans des usines de valorisation situées à Gonfreville-l'Orcher, Saint-Vigor-d'Ymonville et Saint-Romain-de-Colbosc.

Les **emballages en verre** sont collectés dans les bornes d'apport volontaire, situé dans les communes, et acheminés vers une usine à Saint-Vigor-d'Ymonville. Ils sont ensuite triés par couleur et transformés en débris pour être envoyés vers la verrerie SAVERGLASS au Havre, où ils redeviennent des emballages en verre (bouteilles de parfum ou d'alcool principalement).

Les **autres déchets** (meuble de maison, de jardin, équipement électriques et électroniques) collectés dans les centres de tri sont orientés vers des filières de recyclage appropriées.

Le mauvais tri, à quel prix ?

Depuis plusieurs mois, une recrudescence des erreurs de tri est constaté au sein de la communauté urbaine. Ces anomalies de tri pénalisent la filière du recyclage, en effet, **environ un tiers des déchets déposés dans les bacs jaunes sont des erreurs de tri**. Pour la collectivité cela représente un **surcoût annuel de 500 000 euros**. Cette dépense est réglée par tout un chacun à travers la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Afin d'améliorer la qualité du tri, la communauté urbaine a engagé une opération d'information pour sensibiliser tous les habitants. Ainsi, les agents de collecte identifieront les bacs jaunes contenant des anomalies de tri par le biais d'un **scotch** dont le but est de rappeler les bonnes pratiques.

Par exemple, la présence de sacs noirs dans les bacs jaunes constitue l'une des principales erreurs de tri. L'opacité des sacs empêche le contrôle visuel des agents de la collecte et nuit à l'indispensable qualité du geste de tri. Tous les emballages et papers doivent être déposés en vrac dans le bac jaune. Ainsi, il faut se méfier des faux-amis comme les emballages en verre, les jouets et objets en plastiques, les déchets verts ainsi que les textiles n'ont pas leur place dans le bac jaune.

À savoir !

La Recyclerie : Située à l'entrée du centre de recyclage Le Havre Nord, il s'agit d'un **espace de don**. Les usagers déposent des objets (appareils électroniques, électroménagers, objets culturels et livres, équipements sportifs, ameublement, objets de décoration, équipement médical, vêtements) pour leur donner une **2^{ème} vie**. Les dons seront ensuite redistribués à **4 associations** partenaires : *La Roue Libre, Web Solidarité Le Havre, Le Grenier et Médico LCF*.

Pensez également à consulter l'**annuaire des acteurs du réemploi et du recyclage** (disponible sur le site de la CU) pour réutiliser vos objets et donc réduire vos déchets.

Mobilité à Étainhus

Le réseau LiA s'étend

Les 54 communes sont desservies par des lignes de bus régulières et par le service de transport à la demande FilBus. La plupart des gares du territoire Le Havre Seine Métropole sont également accessibles en transport en commun grâce à des correspondances et horaires adaptés.

Création de 4 nouvelles lignes :

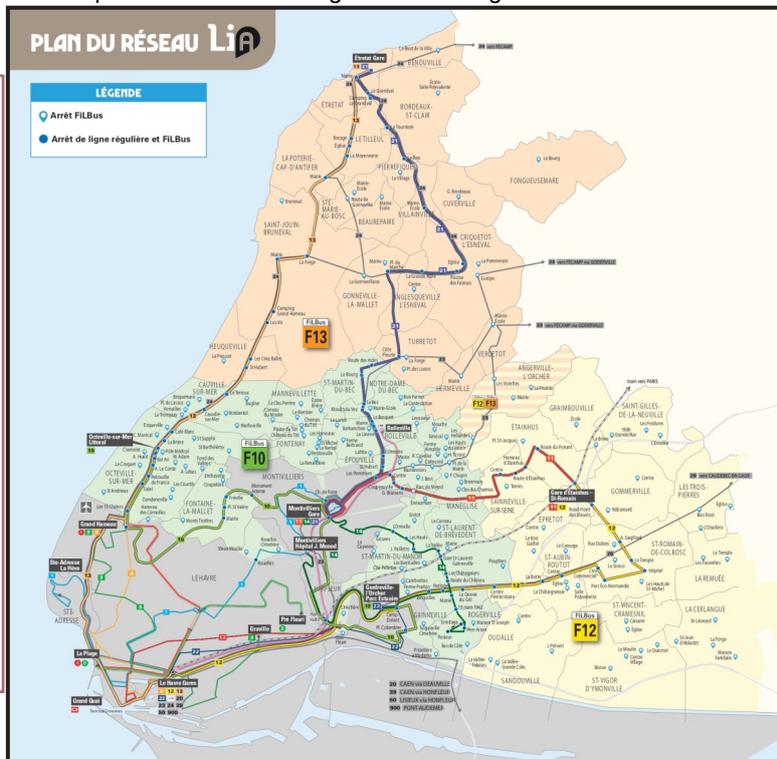
- Ligne **11** : Montivilliers Gare <> Gare d'Étainhus - St-Romain
- Ligne **12** : Le Havre Gares <> Gare d'Étainhus - St-Romain
- Ligne **13** : Le Havre Gares <> Étretat Gare
- Ligne **21** : Montivilliers Gare <> Étretat Gare

Modification de deux lignes :

- Ligne **10** : Gonfreville-l'Orcher Parc de l'Estuaire <> Octeville-sur-Mer Littoral
- Ligne **14** : Montivilliers Gare <> Montivilliers Hôpital J. Monod

Évolution des zones Fil Bus

- Refonte du territoire en 3 zones : **F10**, **F12**, **F13**
 - Connexion entre les différentes zones
- Correspondances entre les lignes de bus régulières et le service FilBus



Où peut-on se procurer un titre de transport ?

Sur l'E-boutique : transports-lia.fr

En agences commerciales LiA

Chez les commerces partenaires

Dans les distributeurs automatiques présents en station tramway

Par SMS : 1H au 93333

Auprès du conducteur

Les tarifs ?

Titre 1h : 1,80 €

10 titres 1h : 13€

Titre journée : 4,20€

Différents abonnements disponibles (étudiants, mensuel, annuel)

Gratuit pour les enfants de moins de 4 ans

Il existe également des titres pour les groupes

Plus d'informations sur www.transports-lia.fr

Les abonnements permettent-ils de voyager avec un autre mode de transport que le bus ?

Les abonnements LiA permettent de voyager en illimité sur le réseau et ce avec n'importe quel moyen de transport : bus, tramway, funiculaire, LER, transports à la demande (LiA de Nuit, FilBus, MobiFil, FlexiLiA)

Quelques statistiques sur la commune

Ligne **11** : La fréquentation est équilibrée sur les 2 sens de la ligne.

En moyenne, **160 personnes** par jour en semaine. C'est 10% de plus par rapport au bilan réalisé entre le 31/08 et le 10/09. Une baisse à 68 pers./jour en novembre durant le confinement, puis une reprise dès la réouverture des magasins à 99 pers./par jour en moyenne sur les semaines 49 et 50.

Les départs les plus fréquentés :

6h58 et 8h00 au départ d'Étainhus Gare.

15h30, 16h30 et 18h33 au départ de Montivilliers.

Ligne **12** : La fréquentation est plus importante dans le sens Le Havre → Étainhus (63%).

En moyenne, **278 personnes** par jour en semaine. C'est 56% de plus par rapport au bilan réalisé entre le 31/08 et le 10/09. 193 personnes en moyenne le samedi. Une baisse à 205 pers./jour en novembre avec le confinement puis une reprise dès la réouverture des magasins à 263 pers./jour en semaine sur les semaines 49 et 50.

Les départs les plus fréquentés :

13h05, 16h05, 17h05 et 18h05 au départ du Havre.

7h00 et 17h05 au départ d'Étainhus.



Les informations diverses

Association ESPC (Elan Sportif Pointe de Caux)

Saint Gilles - Étainhus - Sainneville

Après les maillots pour le Burkina Faso, les fournitures scolaires pour le Bénin ; l'ESPC lance à l'initiative d'Arnaud, dirigeant U11 une Opération **récupération de chaussures de foot** inutilisées. Vous avez certainement beaucoup de paires devenues obsolètes avec la croissance ? Ne les jeter pas, l'ESPC les collecte et en fait profiter des enfants qui ont moins de chance. Merci de ramener vos anciennes chaussures (en bon état général) dans des sacs.

Opération en cours jusqu'à la fin de la saison, juin 2021.

Lien facebook : <https://www.facebook.com/groups/415762231801824>



Relais Assistants Maternels

crèches people&baby
le soin de l'enfance

"Permanences administratives"

**PERMANENCES PHYSIQUES ET TELEPHONIQUES
SANS RENDEZ-VOUS :**

Mardi de 13H à 17H

Dernier samedi du mois de 9h à 11H30

PERMANENCES AVEC RENDEZ-VOUS :

Lundi, Jeudi et Vendredi après-midi



Relais Assistants Maternels
« Nid de Mousse à l'Espace des Farfadets »
Rue Jules Lemercier
76430 ST Romain de Colbosc
Tél : 09.51.80.02.00
06.67.38.83.20
E-Mail : ramlesfarfadets76@people-and-baby.com

"Temps d'éveil"

Sur inscriptions au 09.51.80.02.00

Ou au 06.67.38.83.20

(Jour précisé sur le programme)

Au Relais : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

De 9h30 à 11h30

Dans les communes : Mardi et jeudi de 9H45 à 11H30

Le programme est à votre disposition au relais



Bienvenue

Relais d'assistants maternels

L'espace des Farfadets

Nous vous informons que le Relais Assistants Maternels de L'Espace des Farfadets a changé de coordonnées téléphoniques et d'adresse mail.

Voici les nouvelles coordonnées :

☎ : **09.51.80.02.00**

📞 : **06.67.38.83.20**

@ : **ramlesfarfadets76@people-and-baby.com**

Des brochures sont disponibles sur demande à la Mairie.



INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se mouchoir dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Eviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et dans tous les lieux où cela est obligatoire



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

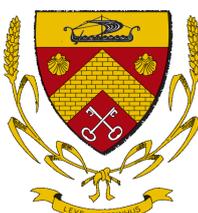
0 800 130 000
(appel gratuit)

Étainhus Infos disponible en version dématérialisée

Sur simple demande, recevez le bulletin d'informations municipales sur votre adresse mail.

Pour cela, trois solutions :

1. Appeler la Mairie au **02 35 20 90 04**, indiquer que vous souhaitez recevoir l'Étainhus Infos en version numérique et donner votre nom, votre adresse et votre adresse mail (épeler l'ensemble des lettres et caractères afin d'éviter les erreurs)
2. Envoyer un mail à **mairie-sg.etainhus@wanadoo.fr**, précisant que vous souhaitez l'Étainhus Infos en version dématérialisée et en indiquant votre nom, votre adresse et votre adresse mail.
3. Par courrier à mettre dans la boîte aux lettres de la Mairie.



MAIRIE
DE ÉTAINHUS

- 76430 -

Permanences du Secrétariat de Mairie

Mardi 16 h 00 / 18 h 30

Jeudi 14 h 00 / 17 h 00 (sauf Juillet & Août)

Vendredi 9 h 00 / 12 h 00

Adresse : 105, rue des Anciens Combattants

Tél. : 02.35.20.90.04 - Fax : 02.35.20.78.41

Messagerie : mairie-sg.etainhus@wanadoo.fr

Permanences de Monsieur le Maire

Sur rendez-vous